

## SÉANCE DU 14 JUIN 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

8 juin 2022

**Date d'affichage :**

8 juin 2022

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 57

**Délibération n° :** 14062022 / 2.2

**Nombre de voix délibératives :**

43

**Membres titulaires présents : 39**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Nicolas LEROUX), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4**

Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Nicolas LEROUX (pouvoir à Alain ASTIÉ), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA).

**Membres titulaires excusés : 14**

Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Didier VALAX

### Objet : Programme FACE Intempéries 2022

Monsieur le Président explique qu'après avis du comité restreint à l'Électrification Rurale, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une subvention de 279 440 € : dégâts/intempéries suite aux événements climatiques survenus le 17 juin 2021 dans le Tarn.

Cette aide, au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale de Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification 2022 (CAS FACE) représente un montant de travaux de 419 160 € T.T.C.

Le plan de financement du sous-programme Intempéries 2022 est le suivant :

- Subvention FACé	80% du H.T.	279 440 €
- Fonds propres du SDET		69 860 €
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>349 300 €</b>
- Récupération de la T.V.A.		69 860 €
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>419 160 €</b>

***Ouï cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :***

- **Inscrire** au Budget 2022 du SDET la dotation de 279 440 € concernant le sous-programme Intempéries 2022 de FACé ;
- **Arrêter** la liste des travaux retenus en 2021 en annexe de la délibération
- **Demander** à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention ;
- **Autoriser** le Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 14 juin 2022

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

